



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 janvier 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 01 22-07 - FINANCES – Tarifs cimetière – création  
de concessions cinéraires

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 13/01/2024
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 16/01/2024
Pouvoirs :	3	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/01/2024
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD ( pouvoir jusqu'à la délibération n°02) Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivé à la délibération n°04), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs des concessions funéraires.

La pratique de la crémation connaît une augmentation importante et de nombreux cimetières proposent aux familles la possibilité de déposer les urnes dans un caveau. Le caveau est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipée d'une dalle de fermeture en ciment.

Face à ces nouvelles demandes, Monsieur le Maire propose la possibilité de vendre des emplacements d'un mètre sur un mètre pour la dépose de caveaux.

Il est proposé les tarifs suivants :

Concessions cinéraires	
Durée 15 ans - prix par m <sup>2</sup>	56,00 €
Durée 30 ans - prix par m <sup>2</sup>	111,50 €
Durée 50 ans - prix par m <sup>2</sup>	225,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,*

*Dont le résultat est le suivant :*

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour**

**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** la création d'emplacement pour l'accueil de caveaux dans les conditions précitées.

**FIXE** les tarifs des concessions cinéraires dans les conditions susmentionnées dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

**DIT QUE** les recettes seront créditées au budget principal.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le

24.01.24  
et de la publication en mairie le

24.01.24

Le secrétaire  
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 01 22-07- FINANCES- Tarifs cimetièrè-crèation de concessions cinèraires

Date de décision: 22/01/2024

Date de réception de l'accusé 15/02/2024  
de réception :

Numéro de l'acte : 2024012207\_07

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240122-2024012207\_07-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

Nom du fichier : delib 7.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20240122-2024012207\_07-DE-1-1\_1.pdf )